



## Traité Chabbath

### Michna 3 - Chapitre 18

אין מילדין את הבהמה ביום טוב, אבל מסעדיין. ומילדין את האישה בשבת, וקורין לה חכמה ממקום למקום, ומחלליין עליה את השבת, וקושרים את הטבור; רבי יוסי אומר, אף חותכין. וכל צורכי מילה עושים בשבת

On n'extrait pas le petit d'une bête qui met bas, le Yom Tov, mais on peut assister [la mère et le petit]. On accouche la femme, le Shabbat, et on appelle pour elle une sage-femme, d'un endroit à un autre, et on profane pour elle le Shabbat, et on attache le cordon ombilical. Rabbi Yossé dit : on [peut] même le couper. Et tout ce qui est nécessaire à la Mila (circoncision), on le fait le Shabbat.

### Voyons plus clair

Une mise en perspective des grandes thématiques de l'actualité à la lueur de l'érudition juive véritable.



Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - [www.torah-box.com/editions](http://www.torah-box.com/editions)